

La scène du 28 janvier 1809

par Daniel Chartre

Tout le monde a entendu parler de la scène au cours de laquelle Napoléon, au comble de la fureur a lancé cette apostrophe célèbre à Talleyrand :

« ...Tenez, vous êtes de la m... dans un bas de



soie !... ». Le prince, nonchalamment appuyé à une console, écoutait, apparemment impassible, les reproches formulés par l'empereur.

Assistaient à cette réunion : l'archichancelier Cambacérès, l'architrésorier Lebrun, l'amiral Decrès, ministre de la marine et Joseph Fouché ministre de la police, chacun étant, comme Talleyrand un personnage clé dont la défection pouvait compromettre la pérennité de l'empire.

Cette insulte jetée à la tête de celui que l'Empereur croyait être l'âme d'un complot destiné à le renverser, est, le plus souvent hélas, la seule chose qui revient à la mémoire des gens lorsqu'on prononce le nom de Talleyrand. Elle constitue, à elle seule, le linceul d'infamie qui enveloppe sa mémoire dans les livres d'histoire, effaçant, aux yeux du grand public tout ce que Talleyrand a fait de bien pour les hommes en général, et pour la France en particulier.

La quasi-totalité des gens se servent de l'image véhiculée par cette phrase pour porter sur Talleyrand un jugement sans appel, alors que, sa vie durant, son action politique a été guidée par l'intérêt supérieur de la France.

Talleyrand n'était pas un surhomme. Parmi ses défauts, on relève notamment la recherche effrénée, par des moyens souvent critiquables, de capitaux importants, destinés à financer un train de vie fastueux et la réalisation de ses ambitions.

A l'origine de cette algarade était la conviction acquise par Napoléon que Talleyrand et Fouché complotaient pour prendre le pouvoir et le remplacer par Joachim Murat, le Roi de Naples, en profitant de son absence motivée par la guerre d'Espagne. Il avait été avisé par sa mère du rapprochement entre Talleyrand et Fouché, personnages dont la profonde inimitié était notoirement connue et d'ailleurs alimentée par les propos caustiques qu'ils tenaient l'un sur l'autre.

Ayant appris que les présumés conspirateurs avaient pris contact avec Murat, il crut en l'imminence d'un coup d'état et revint à Paris à marches forcées pour étouffer dans l'œuf la tentative. Il s'en suivit la fameuse scène qui fait l'objet de cette note. Il n'est pas démontré que les soupçons de complot étaient fondés. Napoléon était un chef de guerre intrépide, audacieux, qui n'hésitait pas à se poster au plus près de la bataille pour la diriger. Cette attitude mettait bien souvent sa vie en danger. Il était à la merci d'une capture, voire risquait d'être blessé ou même tué. S'il venait à mourir, l'Empire disparaissait avec lui. Talleyrand ne pouvait voir de gaieté de cœur son œuvre anéantie car, ne l'oublions pas, il fut l'un des artisans principaux de l'avènement de Napoléon.

En 1809 Talleyrand ne complotait peut-être pas contre l'Empereur. Il regrettait que les succès aidant, Napoléon soit devenu sourd aux conseils de prudence et de modérations qu'il lui prodiguait et ne se fie plus qu'à son propre jugement. Usant du crédit de politicien habile dont il jouissait, Talleyrand avait cru avoir suffisamment d'influence pour faire prévaloir ses vues politiques et éviter des excès. Il était convaincu que la France avait absolument besoin d'avoir, à sa tête un chef reconnu, aimé et respecté.

Napoléon jouissait de l'estime et du respect du peuple, et il n'y avait personne pour le remplacer d'une manière pérenne. Talleyrand avait constaté, par l'échec de la première République, que la

France n'était pas prête à l'exercice démocratique, que le peuple détienne le pouvoir ou le contrôle. Cette nouvelle manière d'administrer la nation avait engendré la période sanglante de la Terreur, puis la gouvernance inefficace et corrompue du Directoire. Elle s'était détruite elle-même au fil du Consulat et par le Sénatus-Consulte du 28 prairial an XII, appelé aussi Constitution de l'an XII qui fit de Napoléon un Empereur.

Ce même Sénatus-Consulte prévoyait le cas où le Souverain viendrait à décéder sans descendance directe en stipulant que :

- Article 5. A défaut d'héritier naturel et légitime ou d'héritier adoptif de Napoléon Bonaparte, la dignité impériale est dévolue et déférée à Joseph Bonaparte et à ses descendants naturels et légitimes, par ordre de primogéniture, et de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

- Article 6. - A défaut de Joseph Bonaparte et de ses descendants mâles, la dignité impériale est



Joseph Bonaparte par Flaugier

dévolue et déférée à Louis Bonaparte et à ses descendants naturels et légitimes, par ordre de primogéniture, et de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

La succession de Napoléon sur le trône par un de ses frères semblait donc assurée. Hélas rien n'était moins certain.

- Joseph Bonaparte était englué dans l'affaire



Louis Bonaparte par Wicar

d'Espagne. Il venait d'y être rétabli par la force par son frère. Sa position demeurait précaire et un abandon de cette royauté aurait ruiné tous les efforts de l'Empereur.

- Louis Bonaparte avait été fait roi de Hollande par son frère. Il était relativement bien accepté par le peuple mais ses relations s'étaient considérablement dégradées avec Napoléon car il ne supportait pas de le voir lui imposer ses décisions. Talleyrand et Fouché étaient persuadés que la disparition prématurée de l'Empereur engendrerait une longue période d'instabilité politique, voire une nouvelle révolution. Le peuple ne nourrissait pas les mêmes sentiments à l'égard du reste de la famille. Le népotisme qui les favorisait et en faisait une caste jouissant des mêmes privilèges que l'ancienne noblesse était mal vécu par les Français qui s'étaient révoltés pour mettre fin à un tel système. De plus ils n'avaient pas, loin s'en faut, le génie et le charisme de leur frère. Pour celui-ci, ses frères, même s'il les avait fait rois ou princes souverains, n'étaient que des utilités, de simples gouverneurs à ses ordres, qu'il plaçait ou déplaçait d'un trône à un autre, sans qu'ils aient leur mot à dire.

Une réaction de rejet était donc fort possible. Pour éviter qu'une telle situation dégénère, il fallait, sans attendre, prendre des dispositions pour pouvoir agir avec rapidité, occuper la place et,

mettant tout le monde devant le fait accompli, éviter que quelqu'un d'autre, qu'il soit membre de la famille ou non, affiche quelque prétention.

La vacance du pouvoir aurait également rendu la position de la France particulièrement vulnérable sur la scène européenne. Elle aurait évidemment incité les nations européennes à tenter de mettre un terme à l'hégémonie française dont la suprématie sur les champs de bataille commençait à montrer des signes de faiblesse en Espagne.

Qui alors pour remplacer l'Empereur ?

Le retour de la dynastie des Bourbons, qui vivait misérablement aux crochets des monarchies européenne n'était guère envisageable. Elle était toujours impopulaire. Le temps où le peuple, las des guerres meurtrières, dévoreuses d'hommes et de richesses économiques, accepterait l'idée de son retour n'était pas arrivé.

Pour maintenir la stabilité et la paix intérieure il fallait donc un personnage dont l'accession au pouvoir soit acceptée par les Français parce que jouissant du respect et de l'admiration de la nation.

Talleyrand et Fouché se savaient des personnages trop controversés pour pouvoir exercer eux-mêmes le pouvoir. Gouverner par personne interposée était pour eux le seul moyen de satisfaire leurs ambitions qui étaient, pour le ministre de la police, l'instauration d'un régime autoritaire craint et redouté, pour Talleyrand la mise en place d'une monarchie libérale apportant paix, stabilité prospérité et respect des libertés individuelles.

Le choix de Talleyrand et de Fouché se porta sur Joachim Murat, figure flamboyante, aimée par les foules.

Murat était un des rares personnages remplissant les conditions requises pour succéder à Napoléon. Ce brillant général avait gagné sa popularité et le respect du peuple sur les champs bataille d'Aboukir, de Marengo, d'Amstetten, d'Austerlitz et d'Eylau (liste non exhaustive). Napoléon en avait fait son beau-frère en le mariant à sa sœur Caroline (à regret car il lui destinait un autre époux), et Roi de Naples en remplacement de son frère Joseph, muté en Espagne.

Ce soldat courageux n'aurait rien entrepris contre l'Empereur du vivant de celui-ci. Mais en cas de décès de son bienfaiteur il ne se serait pas senti obligé de reporter sa fidélité sur ses frères. Murat était vaniteux et ambitieux, et surtout influençable, faiblesses que Joseph Fouché comptait bien exploiter. En plus de satisfaire son ego surdimensionné,



Joachim Murat par Gros

cette succession était pour lui une manière de revanche face aux avanies et vexations que lui faisait subir l'Empereur qui ne l'aimait pas (il avait pris ombrage de la popularité de ce militaire impétueux, estimant que lui seul devait être l'objet de l'admiration publique) et lui avait notamment fait comprendre qu'il avait donné la couronne de Naples à sa sœur et non à lui. Aux yeux de Napoléon d'ailleurs, ce titre royal n'était qu'un paravent pour masquer la réalité aux yeux des puissances européennes qui n'auraient pas accepté une annexion pure et simple de cet état par la France.

L'armée n'aurait sans doute pas bougé en faveur des frères, trop heureuse de voir les rênes de la nation entre les mains d'un chef qu'elle estimait. Et les maréchaux qui la commandaient auraient accepté de plus ou moins bon gré l'avènement d'un des leurs au pouvoir de préférence à un des frères de l'empereur qui ne devaient leur établissement qu'à la seule faveur fraternelle.

Talleyrand et Fouché comptaient bien manipuler Murat une fois que celui-ci serait au pouvoir. C'était d'autant plus certain qu'il aurait besoin d'eux pour affermir son autorité. Talleyrand aurait été sa caution vis-à-vis des nations européennes, et Fouché, avec sa police, aurait maintenu l'ordre et le calme. Pour Fouché, l'arrivée de Murat au pouvoir était une fin en soi, puisqu'elle lui per-

mettait de satisfaire son ambition. Il n'en était certainement pas de même pour Talleyrand qui devait voir en Murat un souverain de transition, dans l'attente d'un nouveau monarque, capable d'exaucer ses souhaits d'une France apaisée et pacifique, où les droits de tous seraient respectés, dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle de type Anglais.

Pourquoi Napoléon n'a-t-il pas fait arrêter et incarcérer Talleyrand et Fouché?

En premier lieu parce qu'il ne possédait aucune preuve tangible et irréfutable de la réalité d'un complot ourdi pour le renverser. La lettre envoyée à Murat, qui avait été interceptée, ne contenait pas suffisamment d'éléments probants. Tout au plus les deux conspirateurs présumés devaient-ils avoir fait allusion au recours à Murat au cas où l'Empereur viendrait à être tué. Il ne s'agissait donc que d'une mesure de précaution destinée à éviter le chaos si le fait redouté advenait. Ce serait faire insulte à l'intelligence de l'empereur de penser que la logique du raisonnement de Talleyrand et de Fouché lui avait échappé. En lui-même, devait bien être obligé de reconnaître que la crainte qui justifiait leur action était fondée, même si l'hypothèse envisagée était très déplaisante pour lui. Ensuite, venait le fait que son raisonnement n'avait pas été complètement aboli par la colère qui l'avait saisi. Il savait aussi que l'usage de la force était périlleux. La prudence lui recommandait donc de ne pas prendre de mesures extrêmes.

Plus d'une fois l'Empereur songea à faire arrêter Talleyrand. Il n'en fit rien car il craignait que le remède fût pire que le mal, qu'il lui soit plus nuisible incarcéré ou exilé que libre. Il n'avait pas oublié qu'il devait en partie sa fortune à Talleyrand. Sans lui il ne serait jamais parvenu au faite du pouvoir et de la puissance. La dette qu'il avait envers lui était trop énorme pour qu'il puisse s'en débarrasser en l'incarcérant. Une telle ingratitude aurait tout simplement fait de Talleyrand une victime et aurait eu pour résultat de fédérer l'opposition autour lui. De plus, Napoléon avait besoin de cet homme qui lui en imposait par ses grandes manières et son éventail de relations dans les cours européennes. Ce grand seigneur donnait de l'éclat et du prestige à la cour impériale qui en manquait cruellement. De par sa naissance et son appartenance à la haute noblesse d'Ancien Régime, il y attirait les anciens émigrés qui en rehaussaient l'éclat. Par leur présence qui était une allégeance



Talleyrand en costume de Vice Grand Electeur par Chapuis

implicite, ils donnaient une légitimité au régime impérial. Il valait donc mieux s'attacher Talleyrand par des honneurs et de l'argent, car, malgré tout, il lui était trop utile.

Les bonnes relations qui existaient entre Talleyrand et Napoléon s'étaient détériorées avec le temps. Même s'il faisait de plus en plus la sourde oreille aux objections et conseils de modération de Talleyrand, l'Empereur se rendait probablement compte que celui-ci avait souvent raison. Mais l'empereur ne pouvait se déjuger. Admettre, même en privé, que son ministre n'avait pas tort était insupportable pour cet homme dont l'ego ne connaissait plus de bornes. Il en gardait rancune à son ministre et avait fini par le remplacer par quelqu'un ayant l'échine plus souple et une personnalité moins forte. Mais s'il lui avait retiré la charge de grand chambellan il lui avait conservé celle de Vice Grand Electeur pour ne pas s'en séparer totale-

ment. Pour l'Empereur, il valait mieux l'avoir près de lui pour le surveiller plutôt que de le savoir entièrement libre et dans l'opposition.

Napoléon opta donc pour un rappel au devoir de réserve:

« *Ceux qu'il avait faits grands dignitaires ou ministres cessaient d'être libres dans leurs pensées et*

dans leurs expressions ; ils ne pouvaient être que les organes des siennes. Pour eux, poursuivit-il, la trahison avait déjà commencé quand ils se permettaient de douter. Elle était complète si du doute ils allaient jusqu'au dissentiment. » (Cf Lacour-Gayet). Ces propos suffisaient largement à prévenir les hauts dignitaires du danger de se désolidariser de sa politique. Puisqu'il n'avait pas l'intention de faire emprisonner Talleyrand et Fouché pour trahison, il aurait pu, pour clôturer son propos se borner à rappeler, en s'adressant nommément à eux, qu'il n'appartenait à personne d'autre qu'à lui de décider de sa succession.

Hélas, la méthode employée, qui aurait pu être salutaire, échoua assez lamentablement. Napoléon ne sut pas se contraindre. La colère qui, c'est bien connu, fait presque toujours faire des fautes, avait pris le dessus. Devant l'attitude hautaine de Talleyrand, écoutant, impassible, la diatribe, il se sentit agressé, offensé, et perdit le contrôle de lui-même. Humiliant publiquement Talleyrand, il ajouta aux insultes ordurières le rappel public de son infortune conjugale en lui disant : « *Vous ne m'avez pas dit que le duc de San Carlos était l'amant de votre femme* » (Lacour-Gayet).

Cet affront public, ajouté aux propos violents et grossiers qu'il fit subir à son ministre le 28 janvier 1809 et à la mission humiliante de geôlier des souverains espagnols déchus, assignés à résidence au château de Valençay, n'est que le point d'orgue d'une longue succession de rebuffades, d'algardes et autres outrages publics qu'il lui infligea avant cette date, blessant dans son orgueil un personnage intelligent et raffiné, même si, à son habitude, Talleyrand n'en laissa rien paraître : « Quel dommage qu'un si grand homme ait été aussi mal élevé ! » (Lacour-Gayet) se contentera-t-il de dire à propos de cette scène. Mais ce sont des choses qui ne s'oublient ni se pardonnent. Talleyrand a probablement, lui aussi, ressenti de la colère en subissant cette humiliation, mais, chez lui, elle est restée masquée. Cependant, il en tira les conséquences.

La tentative de Talleyrand et de Fouché pour lui trouver un successeur autre que celui qui avait été désigné par le sénatus-consulte a ouvert les yeux à Napoléon sur la précarité de l'empire qu'il venait de fonder. Rien en effet ne garantissait que ce qui avait été officialisé par la Constitution de l'an XII soit mis en œuvre. Elle lui a notamment fait comprendre le peu de cas qui était fait de ses frères, fait dont il était grandement responsable en les trai-

tants comme de simples pions interchangeables. Une révolution avait mis à bas la monarchie. Un coup d'Etat fomenté par des opposants au régime, dont l'audience croissait dans une population qui commençait à se lasser des sacrifices économiques mais surtout humains que l'empereur lui imposait pour soutenir ses guerres pouvait réussir. Napoléon comprit qu'il devenait impératif d'avoir un héritier.

La constitution de l'An XII, dans son article 4 prévoyait que :

- *Napoléon Bonaparte peut adopter les enfants ou petits-enfants de ses frères, pourvu qu'ils aient atteint l'âge de dix-huit ans accomplis, et que lui-même n'ait point d'enfants mâles au moment de l'adoption.*

- *Ses fils adoptifs entrent dans la ligne de sa descendance directe. - Si, postérieurement à l'adoption, il lui survient des enfants mâles, ses fils adoptifs ne peuvent être appelés qu'après les descendants naturels et légitimes.*

- *L'adoption est interdite aux successeurs de Napoléon Bonaparte et à leurs descendants.*

Mais sa mésentente avec son frère Louis empêcha la réalisation de ce projet qui aurait pu contenter tout le monde, la famille Bonaparte bien sûr mais aussi l'impératrice car l'épouse de Louis était sa fille Hortense, issue de son premier mariage.



L'impératrice Joséphine par Gérard. L'oeuvre originale reproduite ici (dans le bon sens) se trouve au Musée Napoléon de Cendrieux

Pendant longtemps Napoléon s'est cru stérile. Le site de la fondation Napoléon lui attribue la paternité « de la petite Joséphine, fille de l'épouse du général Souham, née en décembre 1801 ou de Napoléon-Joseph, mis au monde en août 1804 par Madame Duchâtel » Toutefois, aucune preuve tangible ne vient contredire ou valider irréfutablement cette affirmation. Si Napoléon avait été absolument certain de sa paternité, rien ne l'empêchait de légitimer le petit Napoléon-Joseph, le rendant dynaste, et de le désigner comme son successeur. Le clan Bonaparte aurait violemment protesté mais, comme d'habitude, se serait certainement plié à sa volonté.

C'est seulement quand Éléonore Denuelle de la Plaigne, dame de compagnie de Caroline Murat, mit au monde, le 15 décembre 1806, un garçon prénommé Charles Léon, fruit de ses amours avec l'Empereur, qu'il eut la certitude qu'il était apte à procréer, et donc que c'était l'impératrice Joséphine qui était incapable de lui donner un héritier. Il est probable que cette constatation a, dès 1806, fait germer dans l'esprit de Napoléon l'idée de divorcer pour épouser une femme plus jeune capable de lui donner une descendance.

Le « présumé » complot de Talleyrand et Fouché pour le détrôner ne fut que la confirmation de la fragilité de sa dynastie et le déclencheur de sa décision.

Le divorce fut signé le 15 décembre 1809. Mais il restait à trouver une épouse digne de son rang. Plusieurs alliances matrimoniales étaient envisageables parmi lesquelles l'Autriche avec l'Archiduchesse Marie-Louise fille aînée de l'Empereur, ou la Russie, avec la Grande-Duchesse Anne, sœur d'Alexandre Ier. Napoléon hésitant, convoqua un conseil extraordinaire pour choisir entre un mariage russe et un mariage autrichien. Plusieurs grands dignitaires furent appelés à donner leur avis parmi lesquels Talleyrand !!! (ironie du sort, cette réunion eut lieu exactement un an après celle qui marquait la disgrâce de Talleyrand : le 28 janvier 1810) « *Vous êtes un diable d'homme. Je ne puis éviter de vous parler de mes affaires, ni même empêcher de vous aimer* » (Emile DARD : Napoléon et Talleyrand) C'était dire, malgré sa défiance, l'importance qu'il accordait à l'avis de Talleyrand. La scène de janvier 1809 a eu des conséquences fâcheuses pour Napoléon : Il tint rancune à Murat non seulement d'avoir prêté une oreille favorable au projet de Talleyrand et de Fouché mais aussi

de ne pas l'en avoir prévenu immédiatement. Dès lors, il se méfia de lui.

Pendant les Cent Jours, le roi de Naples avait espéré prendre le contrôle de l'Italie à la faveur de l'action qu'il entreprenait pour soutenir Napoléon en ouvrant un second front dans le sud de l'Europe. Il avait été sévèrement battu par les troupes autrichiennes et avait remis alors son épée au service de Napoléon. Celui-ci décida de se passer des services de ce brillant cavalier, (ce qu'il regrettera à Sainte-Hélène), et lui demanda de se tenir loin de Paris pour s'établir entre Grenoble et Sisteron au lieu de lui confier le commandement de sa cavalerie.

En humiliant publiquement Talleyrand, Napoléon l'a poussé un peu plus loin dans la voie de l'opposition. Pour beaucoup, la scène dont nous venons de parler est la preuve que Talleyrand était un traître. C'est très discutable. Sa vie durant, Talleyrand n'a jamais qu'un seul but : celui de servir les intérêts de la France, et non ceux de ses dirigeants dont il se désolidarisait lorsqu'il jugeait leurs actes néfastes à son pays, quitte à passer pour un félon aux yeux de ceux qu'il abandonnait à leurs errements

Sa passion pour les intérêts de la France, Talleyrand la réaffirme à la fin de ses mémoires : « En traçant ces dernières lignes, je suis heureux de me rendre à moi-même le témoignage que si j'ai commis des fautes et des erreurs pendant cette carrière, trop longue peut-être, elles n'ont tourné qu'à mon désavantage personnel et qu'animé de l'amour le plus dévoué pour la France, je l'ai toujours servie consciencieusement en cherchant pour elle ce que je croyais honnêtement lui être le plus utile. La postérité portera un jugement plus libre et plus indépendant que les contemporains sur ceux qui, placés comme moi sur le grand théâtre du monde à une des époques les plus extraordinaires de l'histoire, on droit pour cela même d'être jugés avec plus d'impartialité et plus d'équité. »

Puisse son vœux être exaucé et, qu'un jour, justice lui soit rendue.

Sources : Emile Dard, Georges Lacour-Gayet, «Talleyrand , Mémoires», Fondation Napoléon «Napoléon.org».

Ces propos sont le fruit de mes réflexions personnelles. Je souhaite qu'ils puissent contribuer à faire comprendre Talleyrand.